



ZONE DE DISTRIBUTION : FERTE GAUCHER (LA) C - S2E 77

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles. Ces résultats sont indépendants de la campagne exploratoire réalisée par l'ARS Île-de-France sur l'année 2024 sur de nouveaux composés, PFAS et métabolites de pesticides, dont les résultats sont accessibles sur le site www.iledefrance.ars.sante.fr.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VERDELOT 2 - BASSE CROIX, VERDELOT 3 - LE MONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FERTE-GAUCHER (LA) - Hameaux de Buisson et Haute voisine), soit 20 personnes. Le responsable des installations est : « FERTE-GAUCHER (LA) MAIRIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR CENTRE ÎLE DE FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

A

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 24 mg/L
Valeur maxi : 24 mg/L

PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 526
Valeur maxi : 0,031 microgramme/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,79 mg/L
Valeur maxi : 0,79 mg/L

SELENIUM

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

A

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8,5 microgramme/L
Valeur maxi : 9 microgramme/L

Quelques conseils

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DURETE

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 32,5 °f
Valeur maxi : 32,8 °f

Édité le 13/08/2025
UDI 077001990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.